

dans les limites où la commission s'était maintenue en ce qui concerne M. Chabert. La commission décide qu'elle demandera au conseil des sceaux communication du scellé numéro 1.

LE JÉSUTE PICHAT

Le député des Chartreux, le jésuite Pichat, est de nouveau introduit devant la commission. D'une voix enclouée, il prononce ce mot : « Je suis ». On a dit que le jésuite Pichat, est de nouveau introduit devant la commission. D'une voix enclouée, il prononce ce mot : « Je suis ».

C'est avec une douleur profonde que je vous rends compte de l'initiative de la démarche auprès des Chartreux que j'avais faite avec tout mon cœur. Leur cause et leur honneur auraient gagné à ce qu'ils se décidassent à rompre le silence.

M. BOUHEY-ALEX. — M. Pichat a dit à la tribune avoir les preuves de la tentative faite auprès des Chartreux. N'est-ce pas à se désoler de la part de responsabilité qu'il a ainsi encourue, aussi bien de celle qu'il a assumée en ne venant pas à la tribune se défendre ?

M. PICHAT. — Je me suis expliqué sur l'incident de la tribune. J'entendais dire seulement que j'avais une certitude, c'est ce que j'ai dit. Je n'ai rien dit de plus. Je ne suis pas venu à la tribune avec M. Besson. Mais je ne puis rien retirer de ma déposition qui était absolument sincère. Je proteste énergiquement contre les attaques de M. Bouhey-Alex.

M. ROUZE. — A propos de la proposition faite au préalable, à Fourvière, comment le fameux X... n'a-t-il pu approcher le prêtre qui n'est pas d'accès facile ?

M. PICHAT. — Je l'ignore.

M. ROUZE. — Ne croyez-vous pas qu'il était envoyé par un groupe de la Chambre, celui qui a été nommé pour aller à Fourvière ?

M. PICHAT. — Je n'ai aucune idée là-dessus et je m'en tiens à dire.

M. LEMOINE. — Si M. Pichat voulait, aujourd'hui, donner ses noms, ne m'y opposerais-je personnellement. Ce serait une calomnie anonyme de plus, lancée, sans qu'il soit possible de la prouver ou de la démentir.

M. CAFFARELLI. — M. Pichat a dit que M. Pichat dirigeait la campagne de Besson. Ce n'est pas vrai ?

M. PICHAT. — Avant le 13, je l'ignorais absolument et j'ai déjà protesté.

M. COUET. — A quelle date placez-vous la visite de M. Pichat à la Chambre ?

M. PICHAT. — Je n'en sais rien. C'est le 3 mai que j'en ai parlé au Père-Général.

M. COUET. — Quel jour avez-vous dit ?

M. PICHAT. — Je ne me souviens pas de la date.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

M. COUET. — M. Pichat a dit qu'il avait été assez facile de trouver des témoins pour dire qu'il n'y avait rien.

L'ancien procureur répond ensuite à diverses questions. Il certifie que le président du conseil n'est jamais intervenu dans la procédure. Chaque fois qu'il était mis en demeure, par l'instruction, de présenter ses accusations, Besson s'est dérobé. Il dit que les insinuations commises par la presse au sujet de l'instruction ne peuvent être imputées au parquet.

Déposition de Zévères

Zévères, député socialiste de Grenoble, est ensuite introduit devant la commission.

— Je n'ai pas, dit-il, la prétention de vous donner la clef de l'énigme que la commission se propose de déchiffrer, mais seulement de lui donner quelques renseignements sur ce qui s'est passé dans l'ère au sujet des Chartreux.

Jusqu'à la fin de 1902, on croyait qu'ils seraient autorisés ; tous les rapports officiels leur étaient favorables. Mon concurrent, M. Pichat, était le candidat bien vu par le gouvernement. M. Waldeck-Rousseau. Quand le cabinet actuel arriva aux affaires, l'opinion du député de l'Isère était que l'autorisation devait être refusée. Ce fut également l'avis de M. Combes. Il y eut une grande déception dans le pays.

Le Petit Dauphinois fit campagne en faveur des Chartreux. M. Besson attaqua les Chartreux, mais l'Isère à sa manière, qui consista à accuser de vénalité tous ceux qui ont une opinion différente de la sienne. La scène du Café Cardinal, racontée par M. Mazet, m'a été affirmée, non par M. Mazet, mais par une personne qui assistait à ce banquet. Je pense que vous êtes aussi suffisamment renseignés sur M. Baragnon, qui a servi tous les gouvernements et a été mêlé à toutes les affaires scandaleuses. S'il est exact qu'en décembre 1902 les Chartreux aient été l'objet d'une tentative d'extorsion de fonds, pourquoi ne l'a-t-on pas fait connaître au moment de la discussion de leur autorisation ? On aurait fait plus tôt l'enquête dont vous êtes saisi, et on aurait certainement ajourné la décision du Parlement. Une foule de contradictions démontrent d'ailleurs que l'affaire, dite des Millions, est une simple imposture.

M. ROUZE. — Avez-vous eu, comme journaliste, comme député, des relations avec M. Baragnon ?

M. ZÉVÈRES. — J'ai eu, en 1888, à Grenoble, une entrevue de quelques minutes avec lui. Je l'ai revu depuis, dans les couloirs de la Chambre, mais j'étais habitué à ses procédés et je répondis à ses avances que je n'avais pas assez d'argent pour devenir son ami. J'ai toujours été combattu par le Petit Dauphinois.

Zévères se retire et la séance est levée à 7 heures 20.

Une lettre de Millard

Millard vient d'adresser au président de la commission d'enquête la lettre suivante :
On me dit que mon nom serait prononcé dans un document produit aujourd'hui devant vous et relatif à l'instruction ouverte contre X...
Je prends hautement, dis-je à la tribune, dans la séance du 10 juin, la responsabilité de tous les actes de ma vie privée, comme de ma vie politique et je défie qu'on se soit approprié ici une accusation qui réside en un examen d'un instant.

Je prie la commission de me mettre à même de m'expliquer sur ce point, et de me dire, au cours d'une vie politique déjà longue, et depuis cinq années surtout, les conditions dans lesquelles j'ai été employé par Besson. Je n'ai jamais eu de relations avec Besson. Je n'ai jamais eu de relations avec Besson. Je n'ai jamais eu de relations avec Besson.

La grève dans l'arrondissement d'Avesnes

Secours aux victimes. — Une proposition de loi Paris, 28 juin. — MM. Defontaine, Pasquel et Evrard Eliez viennent de déposer une proposition de loi tendant à ouvrir, au Ministère de l'Intérieur, un crédit extraordinaire de 200000 francs pour venir en aide aux victimes de l'orage qui a éclaté le 17 juin 1904 dans l'arrondissement d'Avesnes.

Voici l'exposé des motifs de cette proposition :

« Un véritable cyclone s'est abattu sur la région de Maubeuge (Nord), dans la soirée du 17 juin. La grêle a détruit une partie des récoltes qui ont été littéralement hachées et elle s'est abattue, dans beaucoup d'endroits, les habitations.

Dans certaines communes, les ravages ont été considérables. Pour un grand nombre de cultivateurs, vivant exclusivement du produit de la récolte, c'est la misère. Le désastre est immense ; les pertes sont incalculables et il est difficile, même approximativement, d'évaluer l'étendue des dégâts. Les petits n'ont pas été épargnés et c'est à eux surtout que nous devons penser. On ne peut ici mettre en cause ni la négligence ni l'incurie. L'orage a éclaté brusquement, avec une violence qui frappait indifféremment toute une population laborieuse.

Les crédits dont dispose le Gouvernement pour venir en aide sont très limités. Il importe cependant d'indemniser les malheureux les plus atteints par ce sinistre. C'est pourquoi nous avons l'honneur de demander à la Chambre de voter la proposition de loi suivante :

Article 1er. — Il est ouvert au Ministère de l'Intérieur, sur l'exercice 1904, un crédit de 200000 francs, destinés à venir en aide aux victimes de l'orage qui a éclaté le 17 juin dans l'arrondissement d'Avesnes (Nord).

Art. 2. — L'exemption de la contribution foncière est accordée aux cultivateurs dont les terrains ont été ravagés et qui justifient avoir éprouvé une perte au moins égale à la moitié de la récolte ordinaire.

Faits Divers

DANS LA RÉGION

Violent incendie à Orchies

30.000 FRANCS DE DÉGÂTS
Lundi, vers huit heures du soir, un incendie s'est déclaré dans l'établissement de la Société anonyme des Carreaux et Revêtements céramiques du Nord. Au premier coup de tocsin, une des pompes de la ville d'Orchies, avait été amenée aux lieux du sinistre, qui menaçait de prendre des proportions considérables. Grâce aux prompts secours portés par les pompiers aidés de la population sous la direction de la gendarmerie et de la police, il a été localisé au séchoir, qui est détruit entièrement.

M. L'Hermine, directeur, ayant pris ses dispositions pour que le personnel ait du travail assuré le lendemain matin, il n'y aura pas chômage.

Les dégâts couverts par une assurance, s'élevaient environ à 30.000 francs.

Remarqué sur les lieux du sinistre : MM. Henry, juge de paix ; Jean-Baptiste Henno et Édouard Porteaux, adjoints au maire.

Un père qui tente de pendre son fils

A WIGNERIES

Une honorable famille de Wigneries, dans laquelle un grand affaire se serait passée, est actuellement l'objet de toutes les conversations de cette commune.

M. D..., cabaretier et commerçant, ayant, paraît-il, se plaindre gravement de la conduite de son fils, âgé de 15 ans, aurait voulu le pendre. Aux cris poussés par ses voisins, il fut arrêté et remis en prison.

Le fils de M. D... est en prison pour avoir tenté de pendre son père.

Cette dame aurait vu une corde enroulée autour du cou de l'enfant.

Une enquête est ouverte sur cette affaire.

Tentative de meurtre à Galais

Lundi soir, un drame, qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'est déroulé aux Barreaux.

Le jeune Albert Vanthunth, âgé de sept ans et demi, dont les parents habitent les Vieilles-Barreaux, jouait au sortir de l'école, derrière sa maison, lorsqu'un individu se présenta vers lui, sans mot dire, le frappa d'un violent coup de couteau dans le dos.

L'enfant, blessé, appela aussitôt au secours.

A ses cris, M. Emile Dubois, docteur à Boulogne, qui était venu passer quelques jours à Galais, se précipita vers lui et se précipita sur le meurtrier, qui tenait en son couteau à la main.

L'individu, surpris, ne fit aucune résistance.

Pendant qu'on donnait les premiers soins à l'enfant, des citoyens se précipitèrent et coururent, les uns cherchant un médecin, les autres prévenir la gendarmerie.

M. le docteur Leroy arriva bientôt ; il constata que le coup de couteau avait été porté violemment et avait provoqué une blessure de six centimètres de longueur.

Lundi après-midi, les gendarmes ont touché un secours pécuniaire provenant de la caisse du syndicat et des quêtez faites par les ouvriers.

L'atelier Descauche, dont les ouvriers ne sont pas syndiqués, mais dont le patron a voulu se solidariser avec ses confrères, a fermé ses portes samedi soir. Aux 169 grévistes précédents, vient donc s'ajouter un nouveau nombre de 30 chômeurs.

Les grévistes, appelant les ouvriers de l'atelier Letuppe en conciliation, a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville. En voici la teneur :

« Le juge de paix du canton de Clary, sousigné, en exécution de l'article 10 de la loi du 27 décembre 1892, invite les patrons et ouvriers de l'atelier Letuppe et de l'atelier Caudry, à lui faire connaître, dans les trois jours, les noms des délégués chargés de le représenter, s'ils désirent tenter la conciliation. Le nombre de ces délégués ne peut être supérieur à cinq. Ils doivent appartenir à l'usine, à l'exclusion de tout autre. »

« Désireux de maintenir la suite que l'on a prise et de faire cesser ainsi un grand préjudice à l'industrie caudrésienne.

LES GREVES

A Caudry

La grève des teinturiers et apprêteurs

La grève des teinturiers et apprêteurs de Caudry continue toujours. Aucun fait nouveau vient en changer la monotonie persistante.

Aucune entrevue entre patrons et ouvriers, pouvant hâter la fin de ce conflit, n'a encore eu lieu.

Les grévistes affectent un grand calme. D'anciens sont employés aux champs, aux maisons en constructions, etc. Jamais, on ne les voit se promener en bandes dans les rues ; à la sortie de la réunion qu'ils tiennent chaque soir, ils se dispersent aussitôt.

Lundi après-midi, les grévistes ont touché un secours pécuniaire provenant de la caisse du syndicat et des quêtez faites par les ouvriers.

L'atelier Descauche, dont les ouvriers ne sont pas syndiqués, mais dont le patron a voulu se solidariser avec ses confrères, a fermé ses portes samedi soir. Aux 169 grévistes précédents, vient donc s'ajouter un nouveau nombre de 30 chômeurs.

Les grévistes, appelant les ouvriers de l'atelier Letuppe en conciliation, a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville. En voici la teneur :

« Le juge de paix du canton de Clary, sousigné, en exécution de l'article 10 de la loi du 27 décembre 1892, invite les patrons et ouvriers de l'atelier Letuppe et de l'atelier Caudry, à lui faire connaître, dans les trois jours, les noms des délégués chargés de le représenter, s'ils désirent tenter la conciliation. Le nombre de ces délégués ne peut être supérieur à cinq. Ils doivent appartenir à l'usine, à l'exclusion de tout autre. »

« Désireux de maintenir la suite que l'on a prise et de faire cesser ainsi un grand préjudice à l'industrie caudrésienne.

LES ELECTIONS CANTONALES

Canton de Clary

Un congrès socialiste, dont le but était le choix d'un candidat à l'élection au Conseil général du canton de Clary le 31 juillet prochain, s'est tenu dimanche dernier, salle Hoidenghien, à Caudry.

Le congrès était organisé par la Fédération socialiste du Cambésis. Une quarantaine de militants socialistes venus de la plupart des communes du canton y assistaient.

Les délégués, après avoir voté un ordre du jour concluant à ce que le Parti brifait à cette élection, ont décidé, par un vote au bulletin secret à l'unanimité moins une voix, de présenter à la candidature du citoyen Fievet, maire de Caudry, à cette élection.

Les délégués se sont ensuite séparés, en acclamant la candidature patiemment socialiste du citoyen Fievet.

Nous estimons que le Parti socialiste ne pouvait faire meilleur choix, le citoyen Fievet étant très sympathiquement connu dans le canton.

Nous espérons que le Parti triomphera sur son nom au premier tour de scrutin.

Canton de Trélon

La réunion du Comité d'action et de défense républicaine a eu lieu à la salle Cotton. Elle était composée de 250 personnes. La candidature fut d'abord offerte à M. Léon Bernier qui la déclina, déclarant qu'il soutiendrait énergiquement le citoyen Buisart, ancien adjoint au maire Cousin-Corbier de Trélon.

Le citoyen Buisart, réélu aux dernières élections municipales avec le chiffre le plus élevé des voix de cette ville, est radical-socialiste.

Le congrès républicain, en le désignant comme candidat, a fait un choix judicieux, et c'est par une acclamation unanime qu'il fut choisi pour porter le drapeau de la défense républicaine dans le canton de Trélon.

Le P. O. F. entre en lutte aussi. Un congrès de cette commune aura lieu à Trélon vers le 10 juillet, pour le choix d'un candidat.

La séance de dimanche s'est terminée par le vote à l'unanimité d'un ordre du jour de confiance au Président du Conseil pour son attitude énergique dans la lutte entreprise contre toutes les réactions.

Draine dans un wagon à Aescq

Dimanche matin, vers dix heures, le train venant d'Orchies allait arriver en gare d'Aescq, lorsqu'un douanier, qui se trouvait dans un compartiment de 3e classe, quitta brusquement sa place et se précipita vers la porte de sortie, dans l'intention évidente de s'élaner sur le wagon.

M. Bégard Henri, employé, qui contrôlait les billets, comprit l'intention du douanier ; il courut derrière lui et parvint à le retenir. Mais le douanier ne voulait pas être saisi.

Se précipitant avec force vers ses collègues, il lui lança quelques formidables coups de poing, que le brave homme supporta avec courage et sans lâcher prise.

Ce fut une lutte étrange et terrible dans ce compartiment de wagon-trainway. Le douanier, doué d'une force peu commune, grincant des dents, voulant s'arracher de l'étreinte de ce brave chef de train qui le tenait d'une main tendue que de l'autre il se cramponnait à une poignée de porte, tout en recevant les terribles coups de poing.

L'étroussée du couloir empêchait de venir en aide d'une façon efficace au courageux Bégard ! Enfin, un autre employé put arriver derrière le malheureux douanier et aider son camarade de service à le maintenir jusqu'à ce qu'il fut emporté par les agents.

Bégard Henri est digne des plus grands éloges. A risque de sa vie, car à tout moment l'autre voulait l'entraîner à la mort, il empêcha de se tuer un homme qui, livré à lui-même, eût certainement mis fin à ses jours.

Nous espérons que l'Administration des Chemins de fer du Nord, qui peut être fière d'avoir à son service un homme si brave et si généreux, s'efforcera de lui faire donner la récompense dont il est digne.

Faits Divers

DANS LA RÉGION

Violent incendie à Orchies

30.000 FRANCS DE DÉGÂTS
Lundi, vers huit heures du soir, un incendie s'est déclaré dans l'établissement de la Société anonyme des Carreaux et Revêtements céramiques du Nord. Au premier coup de tocsin, une des pompes de la ville d'Orchies, avait été amenée aux lieux du sinistre, qui menaçait de prendre des proportions considérables. Grâce aux prompts secours portés par les pompiers aidés de la population sous la direction de la gendarmerie et de la police, il a été localisé au séchoir, qui est détruit entièrement.

M. L'Hermine, directeur, ayant pris ses dispositions pour que le personnel ait du travail assuré le lendemain matin, il n'y aura pas chômage.

Les dégâts couverts par une assurance, s'élevaient environ à 30.000 francs.

Remarqué sur les lieux du sinistre : MM. Henry, juge de paix ; Jean-Baptiste Henno et Édouard Porteaux, adjoints au maire.

Un père qui tente de pendre son fils

A WIGNERIES

Une honorable famille de Wigneries, dans laquelle un grand affaire se serait passée, est actuellement l'objet de toutes les conversations de cette commune.

M. D..., cabaretier et commerçant, ayant, paraît-il, se plaindre gravement de la conduite de son fils, âgé de 15 ans, aurait voulu le pendre. Aux cris poussés par ses voisins, il fut arrêté et remis en prison.

Le fils de M. D... est en prison pour avoir tenté de pendre son père.

Cette dame aurait vu une corde enroulée autour du cou de l'enfant.

Une enquête est ouverte sur cette affaire.

Tentative de meurtre à Galais

Lundi soir, un drame, qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'est déroulé aux Barreaux.

Le jeune Albert Vanthunth, âgé de sept ans et demi, dont les parents habitent les Vieilles-Barreaux, jouait au sortir de l'école, derrière sa maison, lorsqu'un individu se présenta vers lui, sans mot dire, le frappa d'un violent coup de couteau dans le dos.

L'enfant, blessé, appela aussitôt au secours.

A ses cris, M. Emile Dubois, docteur à Boulogne, qui était venu passer quelques jours à Galais, se précipita vers lui et se précipita sur le meurtrier, qui tenait en son couteau à la main.

L'individu, surpris, ne fit aucune résistance.

Pendant qu'on donnait les premiers soins à l'enfant, des citoyens se précipitèrent et coururent, les uns cherchant un médecin, les autres prévenir la gendarmerie.

M. le docteur Leroy arriva bientôt ; il constata que le coup de couteau avait été porté violemment et avait provoqué une blessure de six centimètres de longueur.

Lundi après-midi, les gendarmes ont touché un secours pécuniaire provenant de la caisse du syndicat et des quêtez faites par les ouvriers.

L'atelier Descauche, dont les ouvriers ne sont pas syndiqués, mais dont le patron a voulu se solidariser avec ses confrères, a fermé ses portes samedi soir. Aux 169 grévistes précédents, vient donc s'ajouter un nouveau nombre de 30 chômeurs.

Les grévistes, appelant les ouvriers de l'atelier Letuppe en conciliation, a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville. En voici la teneur :

« Le juge de paix du canton de Clary, sousigné, en exécution de l'article 10 de la loi du 27 décembre 1892, invite les patrons et ouvriers de l'atelier Letuppe et de l'atelier Caudry, à lui faire connaître, dans les trois jours, les noms des délégués chargés de le représenter, s'ils désirent tenter la conciliation. Le nombre de ces délégués ne peut être supérieur à cinq. Ils doivent appartenir à l'usine, à l'exclusion de tout autre. »

« Désireux de maintenir la suite que l'on a prise et de faire cesser ainsi un grand préjudice à l'industrie caudrésienne.

LES GREVES

A Caudry

La grève des teinturiers et apprêteurs

La grève des teinturiers et apprêteurs de Caudry continue toujours. Aucun fait nouveau vient en changer la monotonie persistante.

Aucune entrevue entre patrons et ouvriers, pouvant hâter la fin de ce conflit, n'a encore eu lieu.

Les grévistes affectent un grand calme. D'anciens sont employés aux champs, aux maisons en constructions, etc. Jamais, on ne les voit se promener en bandes dans les rues ; à la sortie de la réunion qu'ils tiennent chaque soir, ils se dispersent aussitôt.

Lundi après-midi, les grévistes ont touché un secours pécuniaire provenant de la caisse du syndicat et des quêtez faites par les ouvriers.

L'atelier Descauche, dont les ouvriers ne sont pas syndiqués, mais dont le patron a voulu se solidariser avec ses confrères, a fermé ses portes samedi soir